

# SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI:

Droits de l'enfant et des jeunes

PRE-SESSIONS

EPU 2023

# PRESENTATION DE L'ORGANISATION

- Association pour une jeunesse africaine progressiste (AJAP) lead de cinq (5) autres organisations de la société civile burundaise à savoir : l'Association des femmes juristes du Burundi (*AFJB*), le Collectif des associations des travailleurs domestiques et celles des employeurs du Burundi (*CATDE-BURUNDI*), Foi en action /Faith In Action (FIA), l'association Solidarité avec les prisonniers et leurs familles (NTABARIZASPF), l'Association burundaise pour le suivi des enfants en difficultés *Umwana si uw'umwe*.

# PRESENTATION DE L'ORGANISATION( cont.)

1. **L'Association pour une jeunesse africaine progressiste (AJAP)**, une organisation de la jeunesse agréée par l'ordonnance ministérielle n° 530/901 du 8 juin 2010 pour la promotion des droits de l'homme et la culture de la paix, la résolution pacifique des conflits, promotion de la santé et la préservation des bonnes mœurs et le développement des pays africains.
2. **L'Association des femmes juristes du Burundi (AFJB)** pour promouvoir les droits de la femme et de l'enfant et assurer la défense et la protection de leurs droits. Elle est également active dans l'assistance légale (juridique et judiciaire) des victimes de VBG.

# PRESENTATION DE L'ORGANISATION( cont.)

**3. Le Collectif des associations des travailleurs domestiques et celles des employeurs du Burundi (CATDE-BURUNDI)** est une association sans but lucratif créée en 2020 rassemblant les associations des travailleurs domestiques et celle des employeurs existant depuis 2002. Le CATDE-BURUNDI agit pour soutenir les membres dans la défense de leurs intérêts socio-économiques notamment l'amélioration des conditions du travail.

**4. Foi en action / Faith In Action (FIA)** est une organisation sans but lucratif de droit burundais agréée en 2003, œuvrant dans les domaines relatifs au développement durable des communautés, en centrant les activités sur la femme et famille comme piliers de développement.

# PRESENTATION DE L'ORGANISATION( cont.)

**5. L'association Solidarité avec les prisonniers et leurs familles (NTABARIZA-SPF)** est une organisation burundaise de la société civile agréée en date du 22 février 2011, pour défendre les droits des prisonniers et de leurs familles. Elle organise en outre des séances de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale sur le respect du droit à un procès équitable pour les personnes privées de liberté et des autres acteurs sur la résolution pacifique des conflits.

**6. L'Association burundaise pour le suivi des enfants en difficultés *Umwana si uw'umwe* (ABUSED)** est une organisation laïque et apolitique régie par la loi en vigueur au Burundi sur les associations sans but lucratif (ASBL), agréée par l'ordonnance ministérielle n° 530/1270 du 27/06/2019. Elle a pour mission de contribuer au bien-être des enfants vulnérables par leur encadrement et leur intégration sociale dans la communauté par l'amélioration des conditions de vie socio-économique de la femme burundaise et la participation à l'encadrement de la jeunesse en général et la jeunesse sans emploi.

# 1. Mineurs en conflit avec la loi

- 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU: Rapport du groupe de travail A/HRC/23/9
- 3<sup>ème</sup> cycle de l'EPU: Recommandations par l'Albanie, l'Italie, Haïti, para 135.111, 137.112 et 137.115
- **Nouveaux développements:**
  - ✓ Adoption des mesures de désengorgement des prisons.
  - ✓ Nouveaux code pénal et code de procédure pénale protecteurs des droits des enfants mineurs en conflit avec la loi.
  - ✓ Mis en place des chambres spécialisées pour la justice pour mineurs instituées au sein de chaque juridiction.
  - ✓ Introduction des centres de rééducation pour ces mêmes mineurs auteurs d'infractions.
- **Défis:**
  - ❖ Organisation des itinérances des magistrats et le déplacement des victimes et témoins vers les centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi ;
  - ❖ Autorisation des juridictions des lieux des centres de rééducation pour mineurs la compétence de juger les mineurs incarcérés dans les circonscriptions de leurs ressorts.
- ***Nous félicitons le Burundi pour ces avancées et lui demande de continuer les initiatives déjà engagées et à préserver ces acquis***

## 2. Mineurs travailleurs domestiques

- 3<sup>ème</sup> cycle de l'EPU: Recommandations par Turkménistan et Bahrein, para 137.237, 137.173 et 137.175 et 137.237
- **Nouveaux développements:**
  - ✓ Prolongement des heures de travail de la ligne d'assistance des enfants en difficultés (de 15h30mins à 20 heures)
  - ✓ Deux accords de coopération entre le Burundi et l'Arabie Saoudite sur la mobilité de la main d'œuvre
  - ✓ Nouveau code du travail du Burundi révisé en novembre 2020 se montre protecteur des travailleurs domestiques.
  - ✓ Mise en place de la commission de concertation et de suivi sur la prévention et la répression de la traite des personnes au Burundi en 2022
- **Défis:**
  - ❖ Mesures d'accompagnement de la disposition donnant accès à un enfant mineur de 14 ans d'apprentissage afin de limiter les excès et abus de la part des recruteurs.
- **Recommandations:**
  - ✓ Renforcer les mesures d'accompagnement de ces coopérations de mobilité de la main d'œuvre
  - ✓ Redoubler d'efforts dans le renforcement socioéconomique des ménages vulnérables et à risques.

# 3. La mortalité et la malnutrition infantiles

- 3<sup>ème</sup> cycle de l'EPU: Recommandations par Haïti, Sri-Lanka, République Démocratique de Corée, Estonie et Népal, para 137. 184, 137.193 à 137.196.
- **Nouveaux développements:**
  - ✓ Introduction des cantines scolaires (848 écoles à cantine scolaire dans sept provinces dont 650 000 élèves pris en charge)
  - ✓ Continuité de la gratuité des soins des femmes enceintes, de la maternité et des enfants de moins de cinq ans
- **Défis:**
  - ❖ Manque des garderies communautaires
  - ❖ 11 provinces ne disposent pas des cantines scolaires
- **Recommandations:**
  - ✓ Continuer ces initiatives et étendre les cantines scolaires dans toutes les provinces du pays.
  - ✓ Instaurer les programmes de développement de la petite enfance (garderies communautaires).

# 4. La maltraitance des enfants

- 3ème cycle de l'EPU: Recommandation par la Mexique para 137.236
- **Nouveaux développements:**
  - ✓ La loi n°1/ 09 du 14 mars 2022 portant modification des certaines dispositions de la loi n° 1/12 du 12 mai 2020 portant Code de la protection sociale au Burundi
  - ✓ Mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre le phénomène des enfants en situation de rue
  - ✓ Existence de bonnes relations entre les partenaires au développement de l'enfant et les organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance et l'Etat.
- **Défis :**
  - ❖ Persistance de la maltraitance des enfants qui se manifeste par les violences physiques, sexuelles, psychologiques infligées à l'enfant
  - ❖ Négligence de l'enfant par ses parents ou tuteurs.
  - ❖ Beaucoup d'enfants qui jouent le rôle de parents.
- **Recommandations:**
  - ✓ Promouvoir et sensibiliser les parents à être plus responsables et à jouer pleinement leur rôle de parent ;
  - ✓ Multiplier des programmes visant à préserver l'unité familiale, à repérer et à traiter des cas de maltraitance ;
  - ✓ Intensifier des interventions visant le changement de comportement des parents et des enfants ;
  - ✓ Renforcer la politique du gouvernement visant à l'insertion des enfants en situation de rue dans les familles.

# 5. La déperdition et l'abandon des enfants à l'école

- 3<sup>ème</sup> Cycle de l'EPU: Recommandations par la Chine, République populaire Démocratique du Corée et la Mexique para 137.182, 137.199 et 137.201

- **Nouveaux développements:**

Introduction des cantines scolaires (848 écoles à cantine scolaire dans sept provinces dont 650 000 élèves pris en charge)

Continuité de la gratuité de la scolarité des enfants de l'école primaire

- **Défis :**

- ❖ Taux des abandons scolaires qui ne cessent d'augmenter

- ❖ Grossesses non désirées en milieu scolaires

- **Recommandations:**

- ✓ Accroître ses efforts de coopération internationale pour étendre dans l'enseignement préscolaire et fondamental le système de cantine scolaire afin de retenir les enfants à l'école ;

- ✓ Redoubler d'efforts dans la sensibilisation des organisations qui œuvrent dans le domaine de la protection de l'enfance ainsi que les institutions publiques à mettre en œuvre les actions concrètes et concertées sur les enjeux de la protection des enfants au Burundi ;

- ✓ Renforcer la sensibilisation de toute la population sur les programmes et autres initiatives du gouvernement en faveur des jeunes.

# 6. Mariages précoces et droits des enfants naturels

- 3<sup>ème</sup> cycle: Recommandation par l'Espagne et la Namibie, para 137.224 et 137.213
- **Défis:**
  - ❖ Grossesses non désirées chez les filles mineures qui entraînent des mariages précoces
  - ❖ Non prise en considération des enfants naturels dans le Code des personnes et de la famille
- **Recommandations:**
  - Introduire une disposition spécifique régissant la condition des enfants naturels et/ou nés des pères inconnus dans le Code des personnes et de la famille.
  - Renforcer les mesures d'accès aux méthodes contraceptifs et aux préservatifs

# 7. Enfants et jeunes en situation de handicap

- 3<sup>ème</sup> Cycle de l'EPU: Recommandations par Lybie, Slovénie et Togo para 137.238 137.206-137.207
- **Nouveaux développements:**
  - ✓ Formations sur l'accueil et l'orientation des enfants en situation du handicap, la langue des signes (LS) et l'écriture braille à l'endroit des enseignants
- **Défis:**
  - ❖ Les enfants handicapés sont victimes de l'exploitation par leurs parents en complicité avec les autres membres de la famille qui les utilisent pour la mendicité dans les rues
- **Recommandations:**
  - ✓ Redoubler d'efforts pour la protection physique et le bien-être socio-économique de l'enfant handicapé ;
  - ✓ Renforcer l'application effective de la loi sur la protection des personnes handicapées en particulier la protection des enfants handicapés.

# 8. La participation des jeunes et des enfants dans les affaires publiques

- **Nouveaux développements:**

- ✓ Signature de Charte Africaine de la Jeunesse
- ✓ Initiatives et structures de participation publique des jeunes (Conseil National de la Jeunesse CNJB, Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes, Banque d'Investissement des Jeunes, etc)

- **Défis:**

- ❖ La non précision du quota des jeunes qui doivent figurer dans des instances de prise des décisions contrairement aux autres catégories de la population.
- ❖ Le soutien de l'autonomisation des jeunes qui méritent d'être amélioré

- **Recommandations:**

- ✓ Continuer à faciliter l'autonomisation des jeunes à travers le soutien des programmes d'autonomisation et d'emploi des jeunes ;
- ✓ Organiser les élections du Forum national des enfants du Burundi ;
- ✓ Instaurer une journée nationale fériée dédiée à la jeunesse, qui servira à l'évaluation de l'avancée de la promotion de la jeunesse au Burundi, et sera considérée comme une journée de redevabilité des autorités.

MERCI